

Procès-verbal du Conseil Municipal du 08/07/2026

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 08 juillet 2026 à 18h à la Mairie sous la présidence de M. Rémi Diaz, Maire. Le présent procès-verbal est communiqué à titre informatif. Son approbation interviendra lors d'un prochain conseil municipal.

Etaient présents : Rémi Diaz, Caroline Beaujard, Didier Sicard, Cécile Coloma, Azize Henni, Sylvain Herbreteau, Anne Laure Odoyer, Marion Delbreil, Emma Martinez, Cyril Lacorne, Pascal moineau, François Talayssat

Etaient excusés : Sabine Perez ayant donné procuration à Emma Martinez
Jean-Pierre Audouin ayant donné procuration à Caroline Beaujard
Corine Gerard ayant donné procuration à Didier Sicard
Aude Messonnier ayant donné procuration à Cécile Coloma

Etaient absents : Vincent Costes, Sophia Bouchti, Sébastien Estieu,

Secrétaire de séance : Caroline Beaujard

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
- 2- Délibération de principe- Autorisation d'engagement de petits travaux réalisés par le SDEHG
- 3- Révision libre de l'attribution de compensation relative au portage de repas
- 4- Attribution d'une subvention à l'association Lant'Africa
- 5- Attribution d'une subvention à l'association Maison des jeunes
- 6- Demande de subvention au Fond Vert et à la CAF
- 7- Dénomination de voie
- 8- Délégation de signature
- 9- Délibération prenant acte de la tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire
- 10- Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'emploi permanent – adjoint territorial d'animation

1- Règlement intérieur

En application des dispositions de l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus sont tenus d'adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation. Le règlement intérieur de la commune a été modifié pour la dernière fois en 2022. Aucune proposition de modification n'ayant été formulée par la nouvelle assemblée, il est proposé au conseil municipal de maintenir et de valider le règlement intérieur en vigueur, sans modification.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

2- Délibération de principe- Autorisation d'engagement de petits travaux réalisés par le SDEHG

M. le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du

SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire. Ces travaux feront ensuite l'objet d'un compte rendu auprès du conseil municipal.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

3- Révision libre de l'attribution de compensation relative au portage de repas

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°D0226072023 prise par le conseil municipal en date 26 juillet 2023, validant le rapport de la CLECT intitulé Rapport n°7-2023 : Révision Libre Reste à charge PORTAGE DE REPAS. Il rappelle également la délibération DL2026_105 prise par la communauté de communes Terres du Lauragais en date du 10 juin 2026. Monsieur le Maire rappelle le montant calculé du reste à charge PORTAGE DE REPAS pour l'exercice 2025 qui s'élève à 73 394,80 € pour l'ensemble de la communauté de communes. Il convient d'acter ce montant afin que celui-ci soit réparti et déduit des attributions de compensation de la commune en fonction du nombre de repas. Pour la commune de LANTA, la somme qui sera prélevée lors du versement du dernier acompte des AC définitives soit en décembre 2026, sera de : 10 091,10 €. Monsieur le Maire explique que le forfait de 100 € a déjà été prélevé sur les AC provisoires 2026. Il précise que le coût total financé par AC pour la commune est donc de 10 091,10 + 100 soit 10 191,10 €.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

4- Attribution d'une subvention à l'association Lant'Africa :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association Lant'Africa a transmis l'ensemble des documents requis. Il est donc possible de procéder à l'attribution de la subvention. Il propose de reconduire le montant accordé l'année précédente et d'attribuer à l'association une subvention de 200 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

5- Attribution d'une subvention à l'association Maison des jeunes :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association Lant'Africa a transmis l'ensemble des documents requis. Il est donc possible de procéder à l'attribution de la subvention. Il propose de reconduire le montant accordé l'année précédente et d'attribuer à l'association une subvention de 2100 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

6- Demande de subvention au Fond Vert et à la CAF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, face aux épisodes de fortes chaleurs, l'État a mis en place des subventions complémentaires destinées à financer l'acquisition et l'installation de systèmes de climatisation. La commune ayant reçu les devis relatifs à l'installation de la climatisation, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de déposer une demande de subvention au titre du Fonds vert. Par ailleurs, la Caisse d'allocations familiales déjà sollicitée sur ce projet, offre également la possibilité de bénéficier d'un financement. Il est donc proposé de déposer une demande de subvention auprès de cet organisme.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

7- Dénomination de voie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la dénomination de la nouvelle voie desservant les nouveaux lots situés au lieu-dit **Latour**, afin de faciliter leur identification et leur adressage. Il est proposé de dénommer cette voie « **Impasse du Tilleul** ». Cette dénomination concerne les parcelles cadastrées section K n° 177, 631, 647, 648, 657, 679 et 698.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

8- Délibération prenant acte de la tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire

L'article L. 827-12 du Code général de la fonction publique prévoit l'organisation, dans les six mois suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, d'un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Depuis le 1er janvier 2026, les employeurs territoriaux sont tenus de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Par délibération en date du 4 novembre 2025, le conseil municipal a fixé cette participation à 20 € par mois et par agent et a approuvé l'adhésion au contrat collectif proposé par le Centre de gestion (CDG).

Ces dispositions ayant été présentées lors d'une réunion de travail, il a été convenu de maintenir les modalités actuellement en vigueur. Il est donc proposé au conseil municipal de confirmer le maintien de cette participation et de l'adhésion au contrat collectif du CDG.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

9- Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'emploi permanent – adjoint territorial d'animation

Madame Bouchti arrive à l'ouverture de ce point.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent d'Adjoint territorial d'animation, à temps non complet, en portant sa durée de travail de 31 heures à 35 heures hebdomadaires.

Cette modification résulte d'une réorganisation interne consécutive à la mobilité d'un agent vers un autre service.

Conformément aux dispositions en vigueur, cette modification a été soumise à l'avis préalable du Comité social territorial du Centre de gestion, dont la consultation est obligatoire. Le CST ayant émis un avis favorable à la demande conjointe de l'agent et de la collectivité, Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette modification de la durée hebdomadaire de travail de cet emploi.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.



